Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260929-129_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du lundi 28 septembre 2026

Service référent : Urbanisme

Objet : Foncier – Désaffectation et déclassement d'une parcelle de 19 m² du domaine public communal – rue d'Armorique

L'An deux mil vingt-six, le 28 septembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 22 septembre 2026, s'est réuni à la Maison des Association en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LE ROUX, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, Mme Christine POUILLET, M. Serge BROSOLO, Mme Annick DELAUNAY, M. Jean-Michel BELZ, Mme Corinne GONTARD, M. Hugues VANNIER, Adjoint au Maire, Mme Pascale SALINAS, M. Nicolas LECOMTE, Mme BARGAIN Marie-Céline, M. Gérard MAISNIER, M. Alexis LIGEOUR, Conseillers délégués, Mme Nicole KIRSCHGESSNER, Mme Eugénie CORITON, M. Alain MOREAU, Mme Viviane AUDIC, Mme Martine LE BERRE, Mme Anne CLARISSE TURI, Mme Marie-Hélène BERTRAND, Mme LEMOULINIER Sophie, Mme Sophie LAPLANCHE Conseillers municipaux.

Absents : M. Pierre-Yves ROSTREN

Représentés : Mme Alizée POUILLET représentée par M. Gildas QUENDO ; M Jean-Pierre BOUTAUD représenté par M. Alexis LIGEOUR ; Mme Arlette ROSSIGNOL représentée par M. Gérard MAISNIER ; M. Alain BENSOUSSAN représenté par Mme Anne CLARISSE TURI

Secrétaire de séance : M. Nicolas LECOMTE

Conseillers en exercice : 27
Présents : 22
Votants : 26

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260929-129_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Séance du conseil municipal du lundi 28 septembre 2026
Délibération N°129/2026

Service référent : Urbanisme

Objet : Foncier – Désaffectation et déclassement d'une parcelle de 19 m² du domaine public communal – rue d'Armorique

Rapporteur : Madame Annick DELAUNAY, adjointe au Maire, chargée de l'Urbanisme et des Jumelages.

Exposé :

Afin de régulariser un découpage cadastral complexe rue d'Armorique et de faciliter l'entretien des terrains concernés, il est proposé de procéder à un échange foncier, à surface égale, portant sur un espace de 19 m² (en jaune sur le plan annexé). À cette fin, il convient de constater la désaffectation de cette emprise du domaine public, puis de prononcer son déclassement du domaine public communal. Une fois désaffecté et déclassé, ce bien relèvera du domaine privé de la Commune et pourra être cédé dans le cadre de cet échange.

Il est donc proposé au Conseil municipal de constater la désaffectation de cet espace et de déclasser cette parcelle du domaine public communal.

Avis des commissions municipales : Lors de sa séance en date du 26 mai 2026, la Commission municipale Urbanisme a émis un avis favorable.

Adoption :

Vu les articles L. 2122-21 et suivants du Code Générale des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L 2141-1 du code général de la Propriété des Personnes Publiques ;
Vu le plan définissant la parcelle ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**

CONSTATE la désaffectation de l'espace de 19 m² situé rue d'Armorique tel que figurant en jaune au plan joint ;

DECIDE le déclassement du Domaine Public Communal de cet espace qui intégrera le domaine privé de la Commune ;

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260929-129_2026-DE

DIT que la présente délibération sera transmise pour exécution au Pôle Aménagement Urbanisme et Déplacements ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 29 septembre 2026

Le Maire

MAIRIE DE QUIBERON (MORBIHAN)

Patrick LE ROUX

R. A. A. : 2026-
Classification actes : URBANISME – 2.1 Document d'urbanisme

Publié le 30 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260929-129_2026-DE